

226C0063
FR0000121220-FS0047

15 janvier 2026

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SODEXO

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 13 janvier 2026, la société de droit de l'Etat du Delaware Artisan Partners Limited Partnership¹ (1209 Orange Street, Corporate Trust Center, c/o The Corporation Trust Company, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 janvier 2026, le seuil de 10% du capital de la société SODEXO et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 14 798 642 actions SODEXO représentant 15 855 785 droits de vote, soit 10,04% du capital et 7,27% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SODEXO sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Artisan Partners Limited Partnership est une société de gestion d'actifs qui fournit des services de gestion de portefeuille pour le compte de tiers dans le cadre de son activité habituelle (par le biais de services de gestion de fonds et de gestion discrétionnaire) et a franchi le seuil de 10% du capital de la société SODEXO dans le cadre normal de cette activité de gestion de portefeuille, exercée indépendamment de toute activité. Artisan Partners Limited Partnership fournit donc une déclaration d'intention conformément à l'article 223-17 II du règlement général de l'AMF.

L'acquisition des titres de la société SODEXO par la société Artisan Partners Limited Partnership s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société SODEXO ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Artisan Partners Limited Partnership n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société SODEXO ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

¹ Contrôlée par la société Artisan Investments GP LLC (agissant en qualité de « general partner »), elle-même contrôlée la société Artisan Partners Holdings LP. Il est précisé que la société Artisan Partners Holding LP. est l'unique membre de la société Artisan Investments GP LLC et l'unique « limited partner » de la société Artisan Partners Limited Partnership. La société Artisan Partners Holding LP est contrôlée par Artisan Partners Asset Management Inc (« agissant en qualité de « general partner »).

² Sur la base d'un capital composé de 147 454 887 actions représentant 218 066 504 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.